

REMUNERATION DES SALAIRES RECRUTES DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION EMPLOI-JEUNE RATTACHES A LA CONVENTION COLLECTIVE DES PAT

Niveau de formation requis par l'emploi

	Sans qualification	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II ou I
Année 1	281	281	281	281	281
Année 2	281	281	283	287	295
Année 3	281	281	286	294	310
Année 4	281	281	289	301	324
Année 5	281	281	292	312	341
Année 6	<i>Rattachement aux grilles de la Convention Collective Nationale dont ils relèvent</i>				

REMUNERATION DES SALAIRES RECRUTES DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION EMPLOI-JEUNE RATTACHES A LA CONVENTION COLLECTIVE DES PVS

Niveau de formation requis par l'emploi

	Niveau IV*	Niveau III	Niveau II ou I
Année 1	281	281	281
Année 2	281	283	285
Année 3	281	285	300
Année 4	281	287	317
Année 5	281	289	332
Année 6	<i>Rattachement aux grilles de la CCN dont ils relèvent</i>		